

Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 31 mars 2026

Date de convocation :
20/03/2026

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	19
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
17	3

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Stéphane **WOYNAROSKI**, Virginie **PUCELLE**, Gilles **DEMERSSEMAN**, Claire **MARUEJOLS**, François **LAVRUT**, Régis **DESBROSSES**, Jean **RAYMOND**, Romain **GAMELON**, Richard **ALEXANDRE**, Gilles **STREIT**, Patrice **NOTTEGHEM**, Alissia **LECLERC**

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Frédéric **SERGENT** (Claire **MARUEJOLS**)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Claire **MALLARD**, Hadrien **MAURIAC**, Véronique **GENEVREY**, Marie-Astrid **LOMBARD**, Matthieu **PIFFETEAU**

Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoît **FABBRI** (à Hadrien **MAURIAC**), Sandra **DECROUX** (Romain **GAMELON**)

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Dominique **LONCHAMP**, Amélie **MAGNIN-FEYSOT**

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB),

Olivier **GEORGES**

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Stéphanie **MODDE**, Aurore **LAGNEAU**, Rémi **BASTILLE** Christophe **NOIRMIER**, Valérie **DELOGE**, Sylvain **MATHIEU**, Fabienne **BRAUCHLI**, Paul **MOURIER**, Catherine **CARLE-VIGUIER**, Françoise **VESPA**, Marie-Thérèse **MICHEL**, Antoine **SION**, Julien **BOUCHARD**, Claire **NICOLAS**, Gérard **MARION**, Pierre-Henry **PAGNIER**, Sandrine **PETIT-MICHAUT**, François **GILLET**, Jean-François **BOQUET**, Patrice **DUSSOUILLEZ**, Hugues **SERVANT**, Matthieu **DELCAMP**, Muriel **LORIOT-BARDI**, Olivier **MEUGIN**, Cécile **VEZZOLI**, Anne-Sophie **MAITRET**, Georges **GYONNET**, Pascal **SECULA**, Nicolas **VARANGUIN**, Bernard **TREDANT**, Quentin **DOYENNEL**, Stéphanie **PIGERON**

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Jean-Noël **THOMAS** (Directeur adjoint Environnement à Région BFC) Franck **GROSSIORD** (Adjoint au directeur de l'ARB), Sophie **ROGNON** (Chargée de mission Administrative et Financière de l'ARB)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en Salle 112 – Bâtiment du Conseil Régional de BFC – 17 Boulevard de la Trémouille – 21 000 DIJON à partir de 14h00

A été nommé secrétaire de séance

Jean **RAYMOND**

Délibération N°2026-013*Adoption du PV du CA du*

Le Conseil d'administration [CA] de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB] ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB FC] ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le rapport présenté et les corrections apportées en séance ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2026.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Besançon, le 31/03/2026



Le Président
de l'Agence Régionale de la Biodiversité
Bourgogne-Franche-Comté



Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration du 03 mars 2026

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Stéphane **WOYNAROSKI**, Virginie **PUCELLE**, Gilles **DEMERSSEMAN**, Claire **MARUEJOLS**, François **LAVRUT**, Matthieu **DELCAMP**, Régis **DESBROSSES**, Jean **RAYMOND**, Frédéric **SERGENT**, Romain **GAMELON**, Quentin **DOYENNEL**

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Fabienne **BRAUCHLI** (à Claire **MARUEJOLS**), Patrice **NOTTEGHEM** (à Jean **RAYMOND**)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Hadrien **MAURIAC**, Sandrine **PETIT-MICHAUT**, Patrice **DUSSOUILLEZ**, Sandra **DECROUX**, Marie-Astrid **LOMBARD**

Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoit **FABBRI** (à Hadrien **MAURIAC**), Amélie **MAGNIN-FEYSOT** (à Quentin **DOYENNEL**), Alexandre **RICHARD** (à Stéphane **WOYNAROSKI**)

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

XXX,

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB)

Olivier **GEORGES**

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Stéphanie **MODDE**, Christophe **NORMIER**, Valérie **DELOGE**, Sylvain **MATHIEU**, Paul **MOURIER**, Rémi **BASTILLE**, Claire **NICOLAS**, François **GILLET**, Pascal **SECULA**, Gilles **STREIT**, Jean-François **BOQUET**, Alissia **LECLERC**, Claire **MALLARD**, Aurore **LAGNEAU**, Matthieu **GUINEBERT**, Catherine **CARLE-VIGUIER**, Françoise **VESPA**, Marie-Thérèse **MICHEL**, Antoine **SION**, Benoit **FABBRI**, Hugues **SERVANT**, Véronique **GENEVEY**, Muriel **LORiot-BARDI**, Corinne **TISSIER**, Julien **BOUCHARD**, Gérard **MARION**, Pierre-Henry **PAGNIER**, Cécile **VEZZOLI**, Anne-Sophie **MAITRET**, Nicolas **VARANGUIN**, Jean-Luc **CUENOT**, Bernard **TREDANT**, Romain **MAILLARD**

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Franck **GROSSIORD** (Adjoint au Directeur de l'ARB), Jean-Noël **THOMAS** (Directeur Adjoint de l'environnement à la Région Bourgogne-Franche-Comté), David **PONCET** (Chef de projet ARB à l'OFB), Christophe **VIRET** (Directeur Acteurs et Citoyens à l'OFB), Sophie **ROGNON** (Chargée de mission Administrative et Financière de l'ARB)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique dans le Bâtiment du Conseil Régional de BFC à DIJON – salle 112 de 14h00 à 16h30

Secrétaire de séance

Jean **RAYMOND**

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 16

Nombre de pouvoirs donnés : 5

Nombre total de votants : 21

Quorum atteint : 21 votants

Ordre du jour

- **Approbation du compte rendu du dernier Conseil d'administration**
- **Election d'une nouvelle Vice Présidence**
- **Eléments budgétaire** : vote des comptes de gestion et administratif – Débat d'orientation budgétaire – Document stratégique de programmation 2026
- **Délibérations**
- **Questions diverses**

La séance est ouverte par un mot du président pour le départ d'Anne-Laure Borderelle qu'il remercie pour leur collaboration. Anne-Laure est remplacée, au Conseil d'Administration de l'ARB, par Virginie Pucelle, directrice régionale de l'OFB.

Un tour de table permet la présentation de deux invités, David Poncet, Chef de projet pour les ARB à l'OFB, rappelle que l'ARB BFC s'inscrit dans un réseau de 11 agences. Il loue l'agilité de ces structures pour éviter le "silotage" administratif. Christophe Viret directeur national DAC de l'OFB. Pour Christophe Viret, la biodiversité constitue un élément fédérateur, pour construire des politiques publiques qui ont du sens. Sans les ARB la capacité à faire et à entraîner serait limitée.

Le président présente officiellement Olivier Georges, arrivé le 5 janvier. Olivier Georges exprime son plaisir à travailler avec une équipe "fantastique" et souligne l'importance du facteur humain après une période de turbulences.

Le président constate le quorum compte tenu des mandats.

Jean Raymond accepte la fonction de secrétaire de séance.

Election d'une nouvelle vice-présidence

Le président ouvre l'appel à candidature.

Virginie Pucelle propose sa candidature en tant que directrice régionale de l'OFB et témoigne du soutien de l'OFB à l'ARB BFC. Aucune autre candidature.

Le président interroge le Conseil d'administration sur la modalité de vote. Le vote à main levée est adopté.

Virginie Pucelle est élue à l'unanimité.

Approbation du PV du CA du 09 octobre 2025

Une correction est actée à la demande de Matthieu Delcamp concernant l'orthographe du nom de Véronique Genevey et l'intégration de la mention de la participation du Parc national de forêts au COPIL Loup.

Le PV du CA du 09/10/25 est adopté à l'unanimité.

Eléments budgétaires

Pour rappel, le BP 2025 a été voté le 7 avril 2025 avec une seule DM pour l'intégration d'une subvention de 50 000 € destinée au financement de Sigogne. Le BP 2025 a été voté en suréquilibre avec un report à nouveau de 593 841,56 €. Sans ce report, les recettes de l'année ne permettraient pas de couvrir les dépenses.

Les Chiffres Clés :

- Report à nouveau : 593 841,56 € en fonctionnement et – 10 141,76 € en investissement
- Section Fonctionnement 2025 : Déficit de -32 794 €.
- Section Investissement 2025 : Excédent de 31 918 €.
- **Résultat cumulé 2025 : 582 823,40 €.**

Il convient de constater la conformité entre le compte administratif, par l'ordonnateur, et le compte de gestion, par le comptable assignataire.

Olivier Georges propose de développer plus en détails les dépenses des chapitres du Compte administratif.

- Chapitre 011 : consommation à 84 %. Matériel et prestation de service destinés à la mission Médiation fléchés sur financement Fonds Vert. Le matériel acheté dans le cadre de la mission médiation n'est pas enregistré sur la section investissement car il s'agit de petit matériel n'atteignant pas les seuils d'amortissement. Des factures concernant la réfection du site internet ont été imputées, par erreur en section de fonctionnement.
- Chapitre 012 : Consommation à 90 %. Le "moindre déficit" s'explique par les vacances de postes suite aux 7 départs et arrivées durant l'année. Si l'année avait été réalisée pleine et entière avec l'ensemble du personnel, la consommation aurait été de 819 000 €.

Actuellement, l'ARB BFC ne pratique pas de rattachement des dépenses et des recettes. Ce travail sera effectué pour l'année 2026 avec une corrélation et un rattachement des dépenses aux recettes.

Le président interroge les membres du Conseil d'Administration.

Virginie Pucelle souhaite voir un tableau des emplois (16 postes pour 14.62 ETP).

Matthieu Delcamp souhaite savoir si la différence à la section d'investissement s'explique uniquement par le fait d'avoir saisi des factures en section de fonctionnement.

Sophie Rognon approuve et ajoute qu'il s'agit également du fait de la pluralité des dépenses.

Franck Grossiord, ordonnateur des dépenses pour l'année 2025, sort de la salle pour le vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement

Aux vues des résultats présentés précédemment, pas de besoin de couverture en investissement. La totalité du report de fonctionnement est donc reporté en fonctionnement, soit 561 046.94 €

L'investissement est reporté automatiquement pour 21 776.46 €

L'affectation du résultat de fonctionnement est adoptée à l'unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

Le DOB sert de lien entre l'année passée et les perspectives de 2026, avec la volonté de créer une nouvelle feuille de route. Il sera nécessaire de recontextualiser cette feuille de route par nos partenaires.

Axe 1 : Mettre en réseau les acteurs de la biodiversité

L'ARB souhaite en faire davantage une année territorialisée et se positionner dans l'accompagnement.

Axe 2 : organiser, mutualiser et valoriser les connaissances

- **Priorité** : La consolidation de la plateforme SIGOGNE est l'élément central.
- **Indicateurs** : L'ARB doit renforcer son rôle stratégique dans la production d'indicateurs pour la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) et la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) territorialisée.
- **Partenariats** : Un dialogue constructif est attendu avec la DREAL et l'ORDEN pour coordonner les programmes nationaux tels que le Programme National de la Surveillance de la Biodiversité Terrestre (PNSBT) et les protocoles de connaissance. Le président souligne que la gouvernance du SINP est un réel sujet.

Axe 3 : Agir avec le monde économique

- **Formation et compétences** : Le programme LIFE travaille activement à l'intégration des enjeux de biodiversité dans les parcours de formation, avec des ciblage stratégiques. Frédéric Sergent souligne

l'importance de valoriser le développement des compétences et les missions spécifiques de sensibilisation (notamment celles portées par Gwenaël) dans le document stratégique.

- **Animation de réseau** : L'ARB assure l'animation du réseau des entreprises locales déjà engagées dans ces dispositifs (EEN).
- **Redéfinition de la Mission Médiation Elevage Grands Prédateurs** : La mission "Médiation Loup", bien que ne faisant pas partie des missions originelles de l'agence, a été instaurée en 2022 à la demande des préfets suite à des attaques sur des élevages bovins dans l'Arc jurassien. Elle arrive aujourd'hui à une phase de transition critique.

La candidature de l'ARB au Plan National d'Actions (PNA) Loup a reçu une réponse négative du comité scientifique. Une réponse sera formulée pour obtenir un retour technique et retravailler le dossier.

Le Préfet a donné un accord de principe pour financer les salaires des médiateurs en 2026. L'ARB doit fournir une estimation précise des besoins. Le financement actuel repose sur la Région (55 000 €) et potentiellement la DREAL (55 000 €), ce qui permet de couvrir les salaires mais s'avère insuffisant pour la mission globale.

Le CA envisage d'utiliser une partie du report à nouveau afin de maintenir la mission en attendant des financements pérennes. L'OFB restera vigilant sur l'utilisation de sa propre dotation à cet effet.

- **Evaluation et gouvernance de la Mission Médiation Elevage Grands Prédateurs** : François Lavrut a sollicité un bilan complet de l'action Loup de ces trois dernières années par rapport aux objectifs initiaux. Un retour sur l'expérimentation des colliers anti-loups, menée avec *Faune Innov'*, sera prochainement présenté. Le président rappelle la forte mobilisation des acteurs (État, OFB, Préfète AURA, Chambres consulaires, organisations syndicales et association Vigijura). À la demande de Matthieu Delcamp, le Parc national de forêts doit être officiellement ajouté à la liste des membres du COPIL dans le PV du 9 octobre 2025.

Axe 4 : Entraîner l'adhésion de tous

Concernant cet axe de sensibilisation, une étroite collaboration est engagée avec le réseau GRAINE pour le déploiement et le suivi des Aires Terrestres Educatives.

Axe 5 : Veiller à la cohérence des politiques publiques

Bien que chaque partenaire dispose de ses propres supports de communication, il a été souligné l'absence d'outils mutualisés et la pertinence d'engager une réflexion sur une stratégie commune. À ce sujet, Hadrien Mauriac a suggéré de se rapprocher du service de Muriel Chabert, en charge de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) au sein de la DREAL, pour explorer ces synergies.

Présentation du budget :

- **Gestion du report** : Bien que le budget actuel ne sollicite pas le report, une hypothèse d'utilisation de crédit est envisagée pour la médiation. L'agence préfigure déjà le budget 2027 pour gérer l'utilisation matérielle de ces reports. Il est observé une baisse des dépenses de fonctionnement liée à l'absence de nouvelles dépenses directes pour la mission Médiation sur cet exercice.
- **Ressource humaine** : Une restructuration profonde des conditions de rémunération a été engagée. Le chapitre 012 (frais de personnel), qui s'élevait à 870 000 € il y a deux ans, a été ajusté pour permettre un repositionnement des agents. Ce dossier, identifié comme prioritaire dès le recrutement du directeur, permet désormais d'offrir un niveau de salaire cohérent à tout nouvel arrivant. Cette harmonisation vise à établir les bases d'un dialogue social apaisé et pérenne au sein de l'agence.
- **Organisation** : Création d'un poste de Directeur Adjoint, le tableau des emplois proposera la création d'un poste de directeur adjoint en « remplacement » des deux anciens postes de chefs de service. Les emplois de l'agence sont désormais essentiellement permanents. En cas de promotion interne (passage de Franck au poste d'adjoint), aucun recrutement supplémentaire n'est prévu, et le budget de 891 000 € n'inclut pas de nouveaux rattrapages indemnitaires. Le problème des heures supplémentaires (HS) a été traité à la

source. La direction souhaite mettre fin aux "dérapages" passés pour limiter les risques réglementaires, budgétaires et garantir la qualité de vie au travail dans un cadre légal strict.

- Les recettes : L'agence souhaite valoriser son expertise technique et son rôle de facilitateur auprès des échelons départementaux. Il s'agit de proposer aux conseils départementaux des prestations d'ingénierie, d'accompagnement à la mise en œuvre de politiques biodiversité. Cette démarche permettrait de renforcer l'ancrage territorial de l'ARB tout en générant des recettes propres. L'agence prévoit d'intensifier ses échanges avec les Agences de l'Eau (Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie) pour identifier des programmes d'appels à projets ou des conventions de partenariat pluriannuelles.
- Une réflexion est engagée sur le budget 2027 pour définir les modalités concrètes d'utilisation des excédents reportés et garantir la pérennité de nos actions.

Débat d'Orientation Budgétaire : Adopté à l'unanimité.

Avenant convention ADAT : Adopté à l'unanimité.

Management et Gouvernance

Jean Raymond interroge les représentants du personnel de l'agence sur l'état d'esprit des équipes depuis l'arrivée du directeur.

Olivier Georges exprime son plaisir à travailler avec une équipe engagée et motivée. Sa priorité a été de rebâtir des relations de confiance basées sur la transparence et le partage d'outils communs, afin d'éviter l'isolement des agents.

Quentin Doyennel se prononce au nom de l'équipe. Le moral de l'équipe est jugé bon. Quentin Doyennel souligne que « la page est tournée » et que l'arrivée d'Olivier Georges était attendue avec impatience. Le fait que le directeur ait pris le temps d'échanger individuellement avec chaque agent a été particulièrement apprécié. Franck Grossiord confirme une mise en œuvre positive des principes managériaux. Il note que la dimension humaine est désormais réellement prise en compte, ce qui permet d'aborder les nombreux dossiers techniques avec sérénité et confiance.

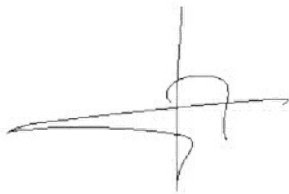
Le président rappelle que la gouvernance avait également beaucoup souffert de la crise passée. La résolution de la question managériale apporte un sentiment de sécurité aux administrateurs.

Prochain rendez-vous : Conseil d'Administration le 31 mars à Dijon à 14h.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 16h30.

PV adopté le 31 mars 2026,

Le secrétaire de séance,
Jean RAYMOND



Le Président de l'ARB BFC,
Stéphane WOYNAROSKI

